

Le bureau local UFAP Unsa justice EPM du Rhône constate une dégradation alarmante de l'ambiance au sein de l'établissement.

Il serait sans doute opportun de faire en sorte, lorsque l'on prend sa plume pour rédiger un document à visée publique, que cette rédaction apporte une plus-value au fonctionnement de la structure et aux conditions de travail de chacun d'entre nous.

S'agiter stérilement et écrire tout ce qui nous passe par la tête ne relève certainement pas de cette recherche. Il appartient donc à chacun d'entre nous, de conserver un cadre professionnel qui n'interdit pas l'expression de chacun, mais qui devrait viser à minima, à ce qui est dit corresponde à la vérité, et qui ne rentre pas dans l'invective contre des personnes.

Le respect des différences, quelles qu'elles soient, devrait être la base de ce que l'on peut espérer de personnels travaillant quotidiennement au contact de détenus mineurs qui ne possèdent souvent pas ce respect. Nous découvrons avec tristesse, que certains qui prétendent représenter les autres, ou qui se représentent eux-mêmes, lorsqu'ils s'expriment, ne le possèdent pas non plus.

Le bureau local UFAP Unsa justice prône le dialogue, la concertation et l'efficacité dans l'amélioration des conditions de travail tout en respectant la réglementation en vigueur.

Diviser les agents de terrain entre eux est une stratégie dont seuls ceux qui la mettent en œuvre, en perçoivent l'intérêt.

L'**UFAP Unsa justice** EPM du Rhône, pour sa part, continuera d'être force de proposition et défendra les intérêts de chacun d'entre vous, la seule inconnue réside dans le déroulé du prochain CTS sera t'il enfin le lieu d'une concertation dans la défense des intérêts du personnel, ou bienencore...le théâtre des « bruits de couloirs », les « on m'a dit » ou « il paraît que ».

Pour le bureau local **UFAP Unsa justice** EPM du Rhône

Damien BENARD